



Catalogue de **FORMATION**



UNIVERSITÉ DES MÉTIERS 2026
21, 22 et 23 Janvier 2026
Ecully (Auvergne-Rhône-Alpes)



UNIVERSITÉ DES MÉTIERS

Un concept, Des compétences, Une cohésion.

L'UNIVERSITÉ DES MÉTIERS (UDM)

L'UDM est un concept original alliant tout à la fois formations professionnelles, échanges professionnels et convivialité au sein du réseau FREDON France. Ce concept propose dans un même lieu et dans le même temps des parcours de formation pour un public de stagiaires ayant différents métiers : un vrai temps fort pour vivre le groupe FREDON France !

Après le succès du format de ces dernières années, les stagiaires pourront encore choisir parmi différentes formations de 7H ou 14H pour créer un programme de formation à la carte, avec toujours 14H de formation au total.

Les sessions uniques de formations de 14H, permettant des formations approfondies, trois sujets sont proposés cette année ("Cartographier ses processus pour mieux piloter la qualité", "Intégrer l'intelligence artificielle dans la formation : de la veille à la conception pédagogique", "Analyser vos données grâce à l'intelligence artificielle", "Désimperméabilisation-végétalisation : mieux gérer les eaux de pluies, les réseaux et la voirie" et "Politique de rémunération et leviers sociaux"). Comme l'an passé, si vous choisissez l'un ou l'autre de ces sujets, il constituera l'unique formation suivie lors de ces UDM 2026.

Dans une optique d'amélioration de la qualité des formations proposées, le nombre de stagiaires est limité, raison pour laquelle vous serez invités à formuler un deuxième voire un troisième vœu.

Les sessions sont donc remplies par ordre d'inscription. Le formulaire d'inscription sera actif du 4 décembre au 6 janvier 2026.

Venez apprendre, échanger et vivre le groupe FREDON France en profitant de cette manifestation qui vous permet via une unité de lieu, de temps et d'action de formation de contribuer à la cohésion de groupe au sein du réseau FREDON France !

Favorisons ensemble les échanges en découvrant les métiers des autres à l'occasion et autour des actions de formation.

Les UDM sont une vraie occasion de rencontrer vos pairs et d'autres spécialistes pour parler métier !

Modalités : 14 heures de formation réparties sur trois jours calendaires du 21, 22 et 23 janvier 2026 à Ecully. A l'issue de l'événement de formation une attestation de présence vous sera transmise.

Éditeur :
FREDON France
11 rue Lacaze-75014 PARIS
fredon-france@fredon-france.fr



La formation contribue à développer vos compétences professionnelles.

EDITO.

Bienvenue à l'édition 2026 des Universités des Métiers !

Pour leur 10^e édition, les Universités des Métiers (UDM), organisées par FREDON France, reviennent avec un programme à nouveau enrichi et conforme à vos attentes. Conçues pour répondre aux besoins des professionnels du groupe FREDON, ces formations allient expertise technique, développement personnel et convivialité.

Cette année, c'est au cœur de la belle ville d'Ecully (Auvergne-Rhône-Alpes) que nous vous donnons rendez-vous. FREDON France met son expertise au service du réseau FREDON pour vous proposer des formations variées, animées par formateurs et formatrices de qualité.

Les métiers évoluent, et nos formations aussi !

Grâce à vos retours tout au long de l'année, nous avons conçu un catalogue qui répond à vos besoins et vous accompagne dans votre réussite professionnelle.

Développez vos talents, partagez des moments enrichissants, et faites des UDM 2026 une expérience professionnelle unique !

Les UDM existent et évoluent grâce à vous ! Participez activement à la dynamique FREDON et à l'élaboration du programme des UDM 2027. Partagez vos idées de formations : que ce soit en tant que stagiaire ou, pourquoi pas, en tant que formateur ! Merci pour vos précieuses contributions qui font grandir les UDM chaque année.

A bientôt en région Auvergne-Rhône-Alpes.

*Olivier PECHAMAT,
Directeur général et directeur affaires juridiques
FREDON France*

Contacts de l'équipe FREDON France :

Sarah LABRUYERE (référent handicap)

sarah.labruyere@fredon-france.fr
07 68 06 89 71

Alice SAMAMA

alice.samama@fredon-france.fr
07 45 10 44 95

Olivier PECHAMAT

olivier.pechamat@fredon-france.fr
06 48 30 88 20

Politique de rémunération		Politique de rémunération (suite)	
Mercredi 21 janvier 12H		Accueil des participants	
13H30 à 14H00		Introduction du séminaire de formation O. PECHAMAT, directeur de FREDON France	
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Insectes xylophages et saproxyllophages : les connaître pour mieux les différencier</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Mieux gérer son stress au travail</p> </div> </div>	
Repas et animation			
Jeudi 22 janvier 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Insectes xylophages et saproxyllophages : les connaître pour mieux les différencier (suite)</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Mieux gérer son stress au travail (suite)</p> </div> </div>	
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Reconnaitre les champignons en JEV1 : bases pour le diagnostic de terrain</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Gestion du temps</p> </div> </div>	
Repas et soirée dansante			
Vendredi 23 janvier 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Reconnaitre les champignons en JEV1 : bases pour le diagnostic de terrain (suite)</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Gestion du temps (suite)</p> </div> </div>	
12H15 -12H45		Clôture du séminaire de formation : T. PAUL, président FREDON France	

SOMMAIRE

FORMATIONS 7H / DEMI-JOURNÉES 1 ET 2

- Insectes xylophages et saproxylophages : les connaître pour mieux les différencier p. 7
- Mieux gérer son stress au travail p. 8

FORMATIONS 7H / DEMI-JOURNÉES 3 ET 4

- Reconnaître les champignons en JEVI : bases pour le diagnostic de terrain p.10
- Gestion du temps p. 11

FORMATIONS 14H / DEUX JOURS

- Intégrer l'intelligence artificielle dans la formation : de la veille à la conception pédagogique p. 13
- Bonnes pratiques en management (dont le management multisites) p. 14
- Désimperméabilisation-végétalisation : mieux gérer les eaux de pluies, les réseaux et la voirie p. 15
- Comprendre et mettre en œuvre l'approche processus Améliorer son efficacité comportementale en situation d'audit p. 16
- Analyser vos données grâce à l'intelligence artificielle p. 17
- Politique de rémunération : piloter son système de rémunération p. 18

FORMATIONS ÉLUS 7H / JOURNÉE 2

- Définir et organiser son projet associatif à destination des adhérents p. 20

INVITATION :

- Conditions générales / tarifs / inscription. p. 21

FORMATIONS DEMI-JOURNÉES 1 ET 2

Formations de 7 heures
du mercredi 21 janvier après midi au jeudi 22 janvier matin

INSECTES XYLOPHAGES ET SAPROXYLOPHAGES : LES CONNAÎTRE POUR MIEUX LES DIFFÉRENCIER

OBJECTIFS

Reconnaître les insectes xylophages et saproxylophages appartenant aux groupes des Agrilinae (Buprestidae) et Cerambycidae les plus fréquents sur notre territoire pour ne pas les confondre avec les ORE.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Métiers de la santé des végétaux (inspecteurs, assistants inspecteurs, responsables techniques, animateurs réseau épidémiiosurveillance BSV).

Prérequis : aucun.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H - 17H45 (3H30) et jeudi 22 janvier de 8H30 - 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Aurélien SALLÉ

Maître de Conférences en écologie & entomologie, Université d'Orléans.

Benoît CAILLERET

Ingénieur entomologiste, Université d'Orléans.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests de reconnaissance sur différents spécimens.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Pour les deux groupes étudiés :

- Connaître les éléments de biologie et d'écologie de base.
- Connaître les ressources bibliographiques disponibles pour la détermination.
- Connaître les critères d'identification utilisés dans les clés de détermination.
- Savoir identifier les espèces les plus fréquentes du groupe.
- Savoir distinguer les ORE de chaque groupe des espèces autochtones.

PROGRAMME

La première demi-journée sera consacrée aux Agrilinae, la seconde aux Cerambycidae.

Chaque demi-journée commencera par un exposé avec la présentation des caractéristiques biologiques générales de chaque groupe et des ressources bibliographiques disponibles. S'en suivra une utilisation de clé(s) de détermination avec des spécimens conservés en alcool ou de collection. Une comparaison sera réalisée avec certains spécimens d'ORE issus de collection (selon disponibilité). Chaque demi-journée se terminera avec un exercice de reconnaissance de spécimens.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Exposés avec vidéo projection de diaporamas
- Pratique de détermination seul(e) ou en groupe sous loupe binoculaire.

GESTION DU TEMPS



OBJECTIF

Acquérir des méthodes et des outils concrets pour optimiser l'organisation quotidienne, gérer efficacement ses priorités, améliorer la productivité individuelle et collective, et mettre en place un plan d'amélioration personnel durable.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : collaborateurs du réseau FREDON France.

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H - 17H45 (3H30) et jeudi 22 janvier de 8H30 - 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Geneviève BENSIAM

CPE Lyon - formatrice indépendante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les mécanismes cérébraux liés à la concentration.
- Identifier ses axes d'amélioration en gestion du temps
- Maîtriser les outils de priorisation et d'organisation.
- Adopter de bonnes pratiques pour les mails et l'environnement de travail
- Utiliser des outils de suivi de projet
- Développer une délégation efficace.
- Construire un plan d'amélioration personnel.

PROGRAMME

- Poser le cadre, créer une dynamique de groupe, recueillir les besoins.
- Comprendre le fonctionnement du cerveau.
- Gérer les priorités avec la matrice d'Eisenhower.
- Organiser son temps : les 6 lois + méthode Pomodoro.
- Maîtriser la gestion des mails : adopter des bonnes pratiques.
- Optimiser son bureau et son ordinateur : rangement, archivage, organisation personnelle.
- Suivre efficacement ses projets : découvrir et pratiquer différents outils de pilotage.
- Apprendre à déléguer : comprendre les principes, lever les freins, appliquer les règles de la délégation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Approche participative, exercices pratiques individuels et en sous-groupes, mises en situation et jeux de rôles, utilisation d'outils et tests d'auto-évaluation, échanges collectifs, ateliers de co-construction (charte, plan d'action), supports pédagogiques (vidéoprojection, documents et fiches outils).

FORMATIONS DEMI-JOURNÉES 3 ET 4

Formations de 7 heures
du jeudi 22 janvier après midi au vendredi 23 janvier matin

RECONNAÎTRE LES CHAMPIGNONS PATHOGÈNES DES PLANTES EN JEVI : BASES POUR LE DIAGNOSTIC DE TERRAIN



OBJECTIFS

Réaliser un diagnostic visuel sur le terrain le plus précoce et fiable possible. Apprécier le niveau de risque encouru par les plantes hôtes. Si besoin, recourir à une analyse mycologique réalisée par un laboratoire via un prélèvement d'échantillon.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Métiers de la santé des végétaux (inspecteurs, assistants inspecteurs, responsables techniques, animateurs réseau épidémirosurveillance BSV).

Prérequis :

- Connaissance des JEVI.
- Connaissance des végétaux, notamment les espèces ornementales.
- Compétences phytosanitaires de base.

DATE & DURÉE

Jeudi 22 janvier de 14H à 17H45 (3H30) et vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Jérôme JULLIEN

Expert réf. national en Surveillance biologique du territoire - Productions horticoles - Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) - Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux (SDSPV) – ministère de l'Agriculture de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les groupes de maladies fongiques des plantes cultivées en JEVI.
- Connaître les symptômes, ainsi que les principaux éléments de biologie et d'épidémiologie des champignons phytopathogènes.
- Appliquer les méthodes de prélèvement d'échantillon pour obtenir une analyse en laboratoire, si nécessaire.

PROGRAMME

- Classification et bases taxonomiques des champignons et apparentés (Oomycètes).
- Eléments généraux de biologie et d'épidémiologie.
- Différents groupes de maladies fongiques des végétaux.
- Périodes et méthodologie de surveillance sur le terrain.
- Description des signes de présence, des symptômes et de la nuisibilité (gravité) pour chaque type de maladie fongique : focus sur les plantes hôtes majeures.
- Facteurs favorisants : génétiques, physiologiques, climatiques, cultureaux, résistance de certains pathogènes à des fongicides...
- Risque de confusion à l'examen visuel avec d'autres causes biotiques ou des facteurs abiotiques.
- Liste de laboratoires d'analyses en phytopathologie dans le domaine de la mycologie.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Vidéo-projection, paperboard, retours d'expériences, réflexions partagées.

OBJECTIF

Comprendre les mécanismes du stress, identifier ses propres facteurs de tension et acquérir des techniques concrètes pour mieux gérer les situations stressantes au travail.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : collaborateurs du réseau FREDON France.

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Jeudi 22 janvier de 14H à 17H45 (3H30) et vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Geneviève BENSIAM

CPE Lyon - formatrice indépendante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre l'origine du stress et ses impacts au travail.
- Identifier ses sources de stress et ses modes de fonctionnement personnels.
- Reconnaître les profils de personnalité et adapter sa communication.
- Acquérir des techniques de gestion du stress en situation professionnelle.
- Gagner en aisance dans la prise de parole et les situations à enjeu.
- Construire un plan d'amélioration personnel.

PROGRAMME

- La génèse du stress et ses conséquences
- Comprendre ses interlocuteurs
- Mieux se connaître : identifier ses propres facteurs de stress et ses injonctions mentales.
- Prendre la parole en public : acquérir des réflexes pour gérer son stress et préparer efficacement ses interventions.
- S'entraîner à réagir face à des situations stressantes : donner un ordre, oser dire « non ».

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Approche participative, autodiagnostic, exercices pratiques individuels et en sous-groupes, ateliers d'application, mises en situation et jeux de rôles, échanges collectifs, supports pédagogiques (vidéoprojection, documents et fiches outils).

FORMATIONS DEUX JOURS

Formations de 14 heures
du mercredi 21 janvier après-midi au vendredi 23 janvier matin

DÉCOUVRIR ET UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LA VEILLE ET LA FORMATION

OBJECTIFS

Comprendre les fondements de l'intelligence artificielle et ses applications en éducation.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : formateurs, responsables pédagogiques.

Prérequis : aucun.

Matériel nécessaire : ordinateur.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Isabelle DREMEAU

Consultante-Formatrice, spécialisée en Digital Learning, Veille et Utilisation de l'IA en formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Production pédagogique et multimédia individuelle ou de groupe
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.
- Quizz

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir l'intelligence artificielle (IA) et ses concepts clés.
- Utiliser des outils d'IA pour la veille, la conception et la création pédagogique.

PROGRAMME

- Fonctionnement, concepts clés, acteurs et enjeux.
- Agent conversationnel et méthodologie de rédaction de prompts.
- Réaliser une veille efficace en formation avec des outils d'IA.
- Prise en main d'outils spécifiques selon les objectifs visés.
- Découverte des outils d'IA utilisables en formation.
- Présentation et mise en pratique des outils d'IA pour la création de contenus pédagogiques.
- Ateliers de pratique avancée et découverte de fonctionnalités supplémentaires des outils d'IA.
- Cartographie collaborative des outils d'IA utiles en formation (mindmap).

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Connexion Internet, paperboard, vidéoprotection, un ordinateur par participant.

Exposé, travail en sous-groupes, activités ludopédagogiques, présentations.

Apports notionnels et méthodologiques, analyse collective et partage d'expériences.

MANAGERS : ACCOMPAGNEZ VOS ÉQUIPES MULTISITES EFFICACEMENT



OBJECTIFS

Identifier les caractéristiques de chaque collaborateur (génération, préférences de communication).

Ajuster ses pratiques managériales en conséquence lors de ses prochaines interactions (réunions, feedbacks, délégations).

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Directeurs, responsables de pôles, managers, encadrants.

Prérequis : aucun.

Matériel nécessaire : ordinateur.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Lucie ALLEGRE

CCI Lyon, formatrice indépendante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mise en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les leviers de performance et de cohésion dans un management multisite.
- Renforcer la posture managériale à distance.
- Identifier les atouts de chaque génération.
- Adapter sa posture et sa communication.

PROGRAMME

1. La communication du manager, les enjeux du distanciel
 - Les fondamentaux de la communication
 - Les perceptions de l'information, principes de la PNL
 - Écoute active, reformulation et questionnement
 - Les feedbacks
2. Les éléments clé du management multisite
 - Soft skills managériales
 - Etat des lieux des missions
 - Styles de management
 - Fixer des objectifs SMART
3. Répondre aux enjeux du management multisite
 - Comment répondre aux besoins de ses collaborateurs
 - Utiliser les outils de pilotage distanciel
 - Renforcer le lien et la cohésion
 - Organiser utilement son temps
4. Le management intergénérationnel
 - Les spécificités professionnelles de chaque génération
 - Les forces du travail intergénérationnel
 - Atelier mise en pratique, plan d'actions

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Évaluation formative via les méthodes expositives, expérimentales et actives (construction de plan d'action, ateliers, quizz, échanges de pratiques...)

DÉSIMPERMÉABILISATION- VÉGÉTALISATION : MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIES, LES RÉSEAUX ET LA VOIRIE

OBJECTIFS

Transmettre aux stagiaires les principaux concepts hydrologiques qui prévalent au choix de la gestion des eaux pluviales à la source et à la conception des ouvrages. Les outiller pour en parler et dénouer les freins techniques et psychologiques.

Pourvoir identifier quelles données sont à considérer et comment le cas échéant faire appel à une expertise de type dimensionnement.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : tout collaborateurs du pôle santé de l'environnement du réseau FREDON France.

Prérequis : aucun.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Elisabeth GALLIEN

Graie

Bureau d'études SEPIA Conseils

Nicolas INVERNON & Florian VIVIER

ALISON

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en fin de formation (test de connaissances en lien avec les objectifs pédagogiques et enquête de satisfaction).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les principaux paramètres qui peuvent infléchir le choix des solutions.
- Comprendre les apports de la modélisation ; évaluer ce qu'il faut demander à un conseil spécialisé si le contexte le justifie.
- Identifier les partenaires à mobiliser en fonction des contextes.

PROGRAMME

- Revue des concepts essentiels et des données à considérer.
- Analyse de cas concrets issus de petits projets (maisons individuelles, petites entreprises) et, selon les situations, témoignages des participants. Points abordés :
 - Démarche projet et grandes étapes et facteurs clés de réussite
 - Rôle d'accompagnement : accompagner les maîtres d'ouvrage, impulser le changement, répondre aux questions opérationnelles
 - Initiation à l'outil Parapluie-Hydro
 - Mise en pratique et cas d'usage.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Exposés, Retours d'expérience, Démonstrations et exercices.

COMPRENDRE ET METTRE EN ŒUVRE L'APPROCHE PROCESSUS – AMÉLIORER SON EFFICACITÉ COMPORTEMENTALE EN SITUATION D'AUDIT



OBJECTIFS

- Déployer l'approche processus au sein de leur organisation dans le cadre du projet SMI².
- Élaborer et maintenir une cartographie des processus opérationnelle.
- Adopter une posture efficace et confiante lors des situations d'audit.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Toute personne impliquée dans le projet collectif SMI² (Responsables qualité, responsable de pôle, directeurs...).

Prérequis : aucun.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Peter BETJEMANN

Consultant Exactys – Formateur AtysCeo

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratiques évalués tout au long du parcours,
contrôle des connaissances et compétences en fin de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les fondements historiques et conceptuels du management de la qualité.
- Identifier et cartographier les processus de l'organisation.
- Définir les rôles et responsabilités des pilotes de processus.
- Intégrer les attentes des parties intéressées dans le système de management.
- Développer sa confiance en soi face aux situations d'audit.
- Maîtriser les techniques de communication adaptées (écoute, reformulation, convergence).
- Gérer les situations complexes avec des techniques avancées.

PROGRAMME

Cartographie des processus.

- Fondamentaux du management de la qualité (évolution historique, définitions).
- Approche processus (parties intéressées, système de management, cycle PDCA).
- Déploiement opérationnel (cartographie, pilotes, cycle de vie des processus).

Amélioration de son efficacité comportementale en situation d'audit.

- Bases théoriques (référentiels, croyances, motivation).
- Techniques de base (écoute, convergence).
- Techniques évoluées (« haut-bas », « lave-linge »).
- Techniques avancées (reformulation, « cisaillement »...).

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Exposés théoriques, études de cas appliquées au contexte du projet SMI², exercices de mise en situation réelle d'audit, échanges de pratiques et retours d'expérience entre participants.

ANALYSER VOS DONNÉES GRÂCE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

OBJECTIFS

Permettre à toute personne, même sans compétences informatiques spécifiques, d'utiliser des outils d'intelligence artificielle pour analyser et visualiser de grandes quantités de données.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Tout collaborateur souhaitant réaliser des analyses poussées de leurs données grâce à l'intelligence artificielle.

Prérequis : aucun.

Matériel nécessaire : ordinateur.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Certalis

Experts en analyse de données et intelligence artificielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par questionnaire.
- Évaluation des savoir-faire via grille de compétences, avec mise en situation la plus proche de situations réelles de travail

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les principes de base de l'intelligence artificielle appliquée à l'analyse de données.
- Utiliser des outils d'IA pour analyser et visualiser des données volumineuses.
- Interpréter les résultats d'analyse pour faciliter la prise de décision.

PROGRAMME

- Introduction à l'intelligence artificielle.
- Outils et plateformes d'analyse de données avec IA.
- Collecte et préparation des données.
- Analyse descriptive des données.
- Analyse prédictive avec l'IA.
- Interprétation des résultats et prise de décision.
- Cas pratiques et projets d'application.
- Perspectives et enjeux de l'IA dans l'analyse de données.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

PILOTER SON SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION



OBJECTIFS

Maîtriser les systèmes de rémunération afin de concevoir une politique salariale adaptée, d'en anticiper les impacts stratégiques et de piloter efficacement les dispositifs associés.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Directeurs, responsables des Ressources Humaines, collaborateurs accompagnant la mutation du système de rémunération.

Prérequis : posséder de solides connaissances en matière de rémunération.

DATE & DURÉE

Mercredi 21 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
vendredi 23 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Pierre LAURENT Gest'RH

Lamy Liaisons Académie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation de la formation à chaud,
- débriefing collectif,
- auto évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les systèmes de rémunération existants : objectifs, avantages et limites.
- Positionner une politique rémunération adaptée à l'entreprise et la mettre en place.
- Anticiper les conséquences stratégiques de chaque mesure salariale.
- Appréhender les outils et les méthodes de pilotage des systèmes de rémunération.

PROGRAMME

Identifier les différentes pratiques salariales, leurs logiques et leurs enjeux stratégiques :

- Enjeux et outils de la politique de rémunération
- Les pratiques : analyse de 3 modèles
- Les tendances actuelles et à venir
- Les contraintes légales et conventionnelles

Connaître les différents outils d'une politique de rémunération et leurs effets :

- Définir son système au regard de son contexte
- Les systèmes de rémunération fixe et variable
- Les périphériques de rémunération
- Eléments RH pour la fidélisation et la motivation

Construire son système de rémunération et piloter son système de rémunération :

- Définition des objectifs, des outils et process de négociation et de communication
- Suivre les coûts du travail
- Benchmarker

Piloter son système de rémunération :

- Suivre les coûts du travail
- Maîtriser les ratios de gestion
- Benchmarker

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Activités pédagogiques de fin de séquences : réflexion sur des cas pratiques de systèmes de rémunération mis en place dans l'entreprise, temps de questions réponses.



FORMATION ÉLUS

Formations de 7 heures
le jeudi 22 janvier

FORMATION ÉLUS : DÉFINIR ET ORGANISER SON PROJET ASSOCIATIF À DESTINATION DES ADHÉRENTS

OBJECTIFS

Définir une stratégie de développement du réseau d'adhérents.

Connaître les droits et les devoirs de l'association envers les adhérents.

Acquérir des connaissances sur des actions spécifiques pour rendre attractif le réseau des adhérents et susciter l'appartenance à celui-ci.

Acquérir des connaissances sur la bonne gestion et l'animation d'un réseau d'adhérents.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Élus.

Prérequis : aucun.

DATE & DURÉE

Jeudi 22 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H).

INTERVENANT

Amélie BOUDIER

Coanimatrice Associative du Réseau GUID'ASSO de Côte-d'Or.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par questionnaire.
- Évaluation des savoir-faire via grille de compétences, avec mise en situation la plus proche de situations réelles de travail

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Gestion d'équipe et d'un réseau de structures.
- Animation d'un réseau de structures adhérentes.
- Mettre en place un plan d'action.
- Fédérer autour d'une dynamique collective et d'un projet.
- Définir un projet collectif.

PROGRAMME

Fonctionnement de la Loi 1901 et du Monde Associatif d'hier à aujourd'hui :

- A quoi engage la Loi 1901 ?
- Se situe dans le monde de l'Economie Sociale et Solidaire en tant qu'association.

Le rôle et place de l'adhérent au sein d'un réseau de structures :

- Qu'est-ce qu'un adhérent ?
- Rôles et devoirs d'un réseau envers ses adhérents.

Le projet associatif, un outil important au service d'un développement du réseau.

- Projet associatif.
- Carte des parties prenantes des structures.
- Fonctions têtes de réseau.

Engager et animer une dynamique collective fédérative autour d'un projet

- Outils d'animation d'un réseau.
- Développement d'une stratégie de recrutement d'adhérents.
- Développement d'une stratégie de fidélisation des adhérents et de l'appartenance à un réseau.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation.



INVITATION

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE FORMATION UNIVERSITÉ DES MÉTIERS 2026

DATE ET LIEU

Le 21, 22 et 23 janvier 2026

Hôtel Valpré

1 Chem. de Chalin, 69130 Écully

INSCRIPTIONS

Pour obtenir des renseignements sur les inscriptions, contactez FREDON France fredon-france@fredon-france.fr

Les inscriptions sont enregistrées par ordre chronologique via un formulaire Google forms valant bon de commande.

L'inscription à la formation n'est **définitive qu'après inscription électronique et règlement.**

Le parcours de formation des **salariés a une durée de 14H.**
Le parcours de formation des **élus a une durée de 7H.**
L'offre de formation n'est pas sécable en sessions plus courtes.

En raison du nombre maximum de stagiaires pour certaines formations et de votre ordre d'inscription, vous pourrez être inscrits à vos choix secondaires, voire tertiaires de formations et indiqué lors de votre d'inscription.

TARIFS

Tarif unique participant (2 jours) : **1 175€/personne net de taxe.** Afin de contenir les tarifs, **il ne sera pas pratiqué de subrogation pour ce cycle de formation.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales sont énoncées ci-après. Les conditions particulières de vente sont inscrites dans le présent catalogue.

Le virement de participation à l'ordre de FREDON France est à opérer pour le **6 janvier 2026** par virement.

IBAN : FR76 1820 6002 8000 2325 6700 137

Renseignements : fredon-france@fredon-france.fr

ANNULATION

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter la formation, à défaut de participants en nombre suffisant et en cas de survenance de cas fortuit ou de force majeure. Toute annulation d'inscription par le stagiaire, doit parvenir à fredon-france@fredon-france.fr avant le **13 janvier 2026** minuit (soit le délai légal de rétractation 7 jours avant la formation). Dans le cas contraire, le montant intégral restera dû.

RESTAURATION / HERBERGEMENT

Les repas (du mardi midi au jeudi midi inclus) et les hébergements (2 nuits des soirs 1 et 2) sont mis à disposition sur le site de la formation.

ACCÈS ET PARKING

En Train : gare Perrache 6km

En voiture : parking à disposition gratuitement.

ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation) : renseignements par mail au référent handicap : LABRUYERE Sarah (sarah.labruyere@fredon-france.fr).



FREDON
FRANCE

INSCRIPTION AUX UDM 2026

Inscriptions attendues pour
le 6 janvier 2026.

**Règlement de participation par virement à FREDON France
pour le 6 janvier 2026.**

POUR LES INSCRIPTIONS, LE FORMULAIRE C'EST ICI :

<https://forms.gle/rAjYWodc8VLHC4HB9>

Attention, le nombre de personnes par formation étant limité, les attributions se feront aux premiers inscrits. Plusieurs vœux vous seront demandés dès l'inscription, au cas où le programme de votre 1^{er} choix serait déjà complet.



Règlement intérieur

FREDON France est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 11754428775

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par FREDON France pour toute la durée de la formation suivie.

La formation peut avoir lieu soit dans les locaux de FREDON France soit dans des locaux extérieurs. Dans ce dernier cas, des dispositions particulières peuvent s'appliquer à la demande du gestionnaire du lieu.

FREDON France décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels, de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie sont affichées dans les locaux de formation. Les stagiaires sont tenus d'exécuter, sans délai, l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes doivent être scrupuleusement respectées.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les lieux de formations en état d'ivresse, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou toute autre substance dangereuse ou illicite.

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux de formation, y compris dans les communs.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, de prendre ses repas dans les salles de formation.

Il est nécessaire de mettre les téléphones portables en mode silencieux pendant les sessions de formation. Les appels seront passés durant les pauses et si autorisation du formateur.

Tout accident ou incident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire concerné, ou les témoins, au responsable de l'organisme de formation.

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente, et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

HORAIRES ET COMPLÉTÉDE DE LA FORMATION

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires indiqués sur la convocation et veillent à suivre l'ensemble de la formation.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit prévenir le formateur ou un personnel de FREDON France. Une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.

Il est demandé à chaque stagiaire de participer activement à la formation et de permettre l'expression de chaque participant, dans le respect de la diversité des pratiques, des points de vue et le cas échéant, des difficultés de quelques natures que ce soit.

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

L'accès au lieu de formation est réservé au seul usage de formation. Les stagiaires ne sont pas autorisés à fréquenter d'autres parties des bâtiments, ni à faire pénétrer d'autres personnes.

Chaque stagiaire a l'obligation de respecter le matériel et les documents qui sont mis à sa disposition, exclusivement à des fins pédagogiques. Il devra les restituer en bon état après utilisation.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse ou chose prévue dès le programme de formation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Le contenu des échanges et des situations exposées lors des formations doit être considéré comme confidentiel.

L'ensemble des données numériques fournies par FREDON France à usage de formation reste la propriété de FREDON France.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FREDON France, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Tout agissement qui pourrait nuire à la sécurité des participants, ou au bon déroulement de la formation, considéré comme fautif par le responsable formation, sera stipulé à la personne, si besoin, à son employeur. Cela pourra conduire à l'exclusion de la formation sans dédommagement.

Pour toute question, contactez le responsable formation de FREDON France :

Sarah LABRUYERE : 07.68.06.89.71

Conditions générales de vente

PRÉAMBULE

FREDON France se réserve la possibilité de mettre à jour ses conditions de vente (CGV) à tout moment. Les conditions générales de vente en vigueur sont consultables sur le site internet : <https://fredon.fr/formations>.

Est désigné dans les différents articles :

- Le contractant : le signataire en charge de la formation du contrat, le contractant pouvant être également le stagiaire
- Le stagiaire : la personne suivant la formation professionnelle continue

ARTICLE 1 – CLAUSE GÉNÉRALE

Les conditions générales de vente de formation définissent le cadre juridique dans lequel FREDON France commercialise ses formations. Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent, sauf dérogation formelle, sur toute condition du contractant.

Cas particulier : pour les personnels des collectivités publiques ou les services de l'État, le droit public trouve à s'appliquer selon leurs règles administratives lors de marché public.

Les formations s'adressent à des personnes majeures ayant la pleine capacité de contracter, professionnels ou particuliers, ainsi qu'aux personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant.

Pour les salariés de moins de 16 ans, l'accord des parents devra être fourni.

FREDON France garantit de son indépendance et de son impartialité dans toutes les actions de formation.

Avant toute confirmation d'inscription, le contractant reconnaît avoir obtenu de la part de FREDON France, toutes les informations lui permettant de valider l'adéquation de la formation à ses besoins. Le cas échéant, il s'engage à répondre au questionnaire écrit permettant de contextualiser la formation.

Prise en compte des situations de handicap : FREDON France s'engage à étudier toute adaptation, logistique ou pédagogique, de ses formations afin d'en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. Il revient au contractant de contacter notre référent handicap qui traitera la demande de manière confidentielle.

ARTICLE 2 – APPLICATION DES CGV

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations de formation professionnelle continue. Toute signature d'un bulletin d'inscription, d'un devis, d'un bon de commande signé, même de façon électronique, ou d'une convention de formation implique l'acceptation des CGV.

ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

1-Le devis, le bon de commande

Tout devis ou bon de commande sera établi sur les renseignements fournis par le contractant. Pour être pris en compte, le devis ou le bon de commande devra obligatoirement être accepté par le contractant par quelques procédé de cela soit.

2-La convention de formation

Sur la demande du contractant, une convention de formation pourra être établie. Elle précisera les modalités de la formation ainsi que les objectifs pédagogiques. Pour être prise en compte la convention devra obligatoirement être signée par les deux parties.

Dans tous les cas, il sera demandé à chaque stagiaire de remplir et retourner la convention de formation accompagné, le cas échéant et si la réglementation l'oblige, de la photocopie d'une pièce d'identité. Ces documents sont obligatoires pour la prise en compte de l'inscription et seront à envoyer à : FREDON France 11 rue Lacaze 75014 PARIS ou par mail à : fredon-france@fredon-france.fr

ARTICLE 4 – LA PRESTATION DE FORMATION

FREDON France est un organisme de formation professionnelle continue et déclaré sous le N° 11754428775. Les dates, horaires et lieux des formations seront définies et indiquées au préalable à chaque stagiaire et/ou contractant afin que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la formation. Les noms des formateurs signalés ne sont pas contractuels. Ils peuvent être changés par des formateurs de compétence équivalente en cas d'indisponibilité.

Le règlement intérieur de formation de FREDON France sera remis à chaque stagiaire qui devra s'en informer.

A l'issue du stage, le formateur remettra au stagiaire et/ou au contractant, une attestation de formation pour chaque personne formée et la feuille d'émergence pour les contractants souhaitant une attestation de présence du stagiaire. L'attestation ne sera délivrée qu'au stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

- Pour les formations dans les locaux de FREDON France, l'organisme de formation se réserve le droit de vérifier les conditions de réalisation de la formation notamment la qualité de la salle (sonorisation, projection, sécurité, accessibilité ...), voire de ne pas la maintenir si les conditions ne rentrent pas dans ses critères de qualité.

- Pour les formations en dehors de ses locaux, FREDON France sera amenée à faire respecter son règlement intérieur quant à l'usage de ses locaux.

- Pour les formations à distance, FREDON France, mettra tout en œuvre pour leur réalisation, selon les articles L6313-1 et suivant du Code du travail et D6313-3-1 du Code du travail.

Au terme de la formation, le stagiaire et/ou contractant s'engage à participer de manière objective aux actions d'évaluation.

Conditions générales de vente (suite)

ARTICLE 5 – DÉDIT, ABANDON, REMPLACEMENT

Sauf conditions particulières de vente, en cas de dédit par le contractant de moins de 7 jours francs avant le début de l'action, FREDON France se réserve le droit de facturer 100% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. Les désistements devront être signalés et confirmés par écrit à FREDON France au plus tard 7 jours francs avant le début de la formation.

Sauf cas de force majeure concernant le stagiaire, toute annulation, abandon en cours de formation ou absence du stagiaire le jour de l'ouverture de la formation fera l'objet d'une facturation du prix du stage dans sa totalité.

Si le stagiaire interrompt la formation pour cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de sa valeur.

En cas de nombre insuffisant de stagiaires, FREDON France se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation sans indemnité compensatrice. Le contractant sera prévenu 5 jours francs avant la formation.

ARTICLE 6 – EXCLUSION

Une mesure disciplinaire d'exclusion de la formation prise à l'encontre du stagiaire (cf règlement intérieur) n'entraînera aucun remboursement. FREDON France remettra un courrier ou mail indiquant que le stagiaire est libéré de manière anticipée (copie à leur employeur). Il n'y a pas de proposition d'autre date de formation et la facturation est faite comme le prévoit l'article 5 des CGV.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de FREDON France ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 8 – TARIFS – PRIX

Les tarifs s'appliquent à tous les contractants à la même date. Ceux-ci pourront être revus à la hausse en cours d'année, après information auprès des contractants, sauf cas particulier des collectivités publiques ou des services de l'État pour lesquels les tarifs sont définis selon les règles administratives des marchés publics.

Les prix sont fixés lors de la commande (prix préétabli), ou de l'établissement du devis ou de la convention.

N.B : les tarifs affichés ne comprennent pas les frais d'hébergement et de restauration. Dans le cas particulier de l'offre de formation dite "Université des Métiers", la restauration et le gîte sont assurés. Dans le but de faciliter l'accès à la formation professionnelle des personnels des adhérents, le tarif UDM est calculé de manière prévisionnelle pour ne supporter que l'ensemble des coûts directs de formation, de conception de l'évènement et une marge de sécurité, les coûts de gîte et de couvert étant assurés par un renoncement partiel à une marge prévisionnelle.

Tout devis établi est valable pour une durée de 2 mois, sauf indication contraire.

Les prestations de professionnelles continues, comme définies par les articles L 6311-1 et L 6313-1 du Code du travail, réalisées par FREDON France sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon l'article L 261-4-4 du CGI.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières de vente signalées à l'inscription, le règlement des prestations de formations professionnelles continues s'effectuera à l'achèvement de la formation sur émission de facture de FREDON France et dans un délai de 30 jours (date de facturation). Selon les formations, le paiement d'acompte pourra être demandé (ceci sera précisé dans le programme de formation).

Les règlements seront effectués soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de FREDON France.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités de retard. Le taux sera égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente soit 10 points.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exactibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

ARTICLE 10 – FINANCEURS –CAUTION

Pour les Universités des Métiers, la subrogation ne sera pas pratiquée.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le code de la propriété intellectuelle. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou une partie de ces documents papiers et informatiques, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de formation de FREDON France faute de quoi FREDON France se réserve le droit d'engager des poursuites envers le contractant et à demander des dédommagements financiers.



Conditions générales de vente (suite et fin)

ARTICLE 12 – ARCHIVAGE ET PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le contractant et/ou stagiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FREDON France et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Données traitées :

Les noms et prénoms (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), le nom et les coordonnées de l'entreprise employeuse (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), le type de métier (base: intérêt légitime), les adresses email (base: intérêt légitime), les feuilles de présences (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), les feuilles d'évaluation (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime).

Destinataires des données :

Des données à caractère personnel transmises font l'objet d'un recueil par FREDON France via le Google Form et d'un traitement sur le logiciel office 365, le président représentant légal de FREDON France étant considéré(e) par la réglementation en vigueur comme étant le responsable de traitement de ces données. Le responsable du traitement des données a mandaté pour le traitement de ces données la direction de FREDON France et toute personne qu'elle mandate elle-même pour intervenir dans le traitement. Ces données sont accessibles aux seules personnes habilitées suivantes : président, direction générale, responsable formation, responsables pédagogiques.

Consultation, actualisation et sécurisation des données : vos données personnelles sont consultables en formulant demande sur rgpd@fredon-france.fr.

Conservation et droits sur les données : les données personnelles vous concernant seront conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables en matière de recours. Vous avez la possibilité de demander au responsable de traitement des informations complémentaires en cas de question spécifique sur ces durées.

Vous bénéficiez de droits sur vos données, à savoir :

D'un droit d'opposition à tout moment en cas notamment de contestation de la légitimité des motifs poursuivis par le responsable du traitement (dans les conditions de l'art. 21 RGPD) ;

D'un droit d'accès auprès du responsable du traitement aux fins de contrôle et de vérification (dans les conditions de l'art. 15 RGPD) ;

D'un droit de rectification des données inexactes (dans les conditions de l'art. 16 RGPD) ;

D'un droit à l'oubli (dans les conditions de l'art. 17 RGPD (3)) ;

D'un droit à la limitation du traitement (dans les conditions de l'art. 18 RGPD) ;

D'un droit à la portabilité des données auprès d'un autre responsable du traitement (dans les conditions de l'art. 20 RGPD).

Enfin, vous disposez également des droits suivants :

D'un droit à être informé dans un délai d'un mois des mesures prises à la suite d'une demande (dans les conditions de l'art. 12 RGPD) ;

D'un droit à être informé des actes de rectification, d'effacement ou de limitation (dans les conditions de l'art. 19 RGPD) ;

D'un droit d'être informé dans les meilleurs délais en cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits ou libertés (dans les conditions de l'art. 34 RGPD).

Ces droits peuvent être exercés en vous adressant par mail à : rgpd@fredon-france.fr. Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 - tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ

FREDON France s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations de formation commandées par le contractant. Cependant, FREDON France ne pourrait être tenue responsable de l'inefficacité d'un procédé, d'une méthode ou d'une technique appliqués ou conseillés dès lors que les moyens décrits dans l'offre et accepté par le contractant auront été mis en œuvre par FREDON France ou si des circonstances imprévisibles arrivaient.

Chacune des parties contractantes assume dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par son personnel, ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiers.

ARTICLE 14 – RÉCLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation devra être adressée à FREDON France par courrier recommandé. En cas de difficulté ou de différend entre les parties au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente de formation, de leur interprétation, de leur exécution et/ou de leur résiliation, les parties conviendront de rechercher une solution amiable avant de saisir le Tribunal compétent en vue du règlement du litige.



BONNE UNIVERSITÉ DES MÉTIERS



FREDON
FRANCE